DEPARTEMENT DE LA SARTHE



Tél.: 02.43.27.70.95 Fax.: 02.43.27.77.47 e-mail: mairie.degre@wanadoo.fr

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - REUNION DU 31 MAI 2018

DATE DE CONVOCATION: 26 Mai 2018

DATE D'AFFICHAGE: 26 Mai 2018

L'an deux mil dix huit, le trente et un mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur GENEST Dominique, Maire.

Nombre de membres en exercice: 15 <u>Présents</u>: 14 <u>Votants</u>: 14

ETAIENT PRESENTS: Messieurs GENEST Dominique, BLOT Jean-Paul, DELHOMMEAU Denis DENIAU Xavier, DERRIEN Stéphane, GASNIER Gérard. LANGEVIN Patrick, PALAIS Alain, SOREAU Jean-Jacques, VALLEE Joël et mesdames BOUTELOUP Céline, CURTIS Melinda, MONTACLAIR Karine et LECHAT Sylvie formant la majorité des membres en exercice.

ETAIT ABSENT EXCUSÉ: MAHEU Stéphane

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame BOUTELOUP Céline

- ► Approbation du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 28 mars 2018
- ► Le conseil municipal fixe une augmentation de 10 % sur le prix du m³ d'eau consommé pour la taxe d'assainissement et arrête le tarif à 1.22 € pour la période du 01 Avril 2018 au 31 Mars 2019.

Il décide également de majorer l'abonnement au réseau d'assainissement à hauteur de 10 % et le fixe à 74.69 € pour l'année 2018

- ▶ Le Maire rappelle les tarifs des encarts publicitaires dans le journal communal pratiqués en 2017.
  - 52 € pour une parution
  - 84 € pour deux parutions (Juillet et Décembre)

## Le Conseil municipal décide :

- de ne pas appliquer d'augmentation pour l'année 2018
- d'adopter les tarifs tels qu'établis ci-dessus
- ▶ Monsieur le Maire donne lecture de la circulaire du 27 février 2018 fixant les modalités de versement de l'indemnité de gardiennage des églises pour 2018.

Le plafond indemnitaire pour le gardiennage des églises n'a pas été revalorisé ; il reste fixé en 2018 à 120,97 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant les églises à des périodes rapprochées.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer la somme de 120,97 € à l'Abbé Louis LESACHER de la paroisse pour 2018.

L'indemnité sera soumise aux prélèvements sociaux CSG et CRDS.

▶ Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que Maître Solenne GAGNEBIEN, notaire à Aigné (Sarthe) est chargée de la vente de l'immeuble situé 5, rue des acacias à Degré 72550, cadastré section AC n° 77 d'une superficie de 770 m² appartenant à Mr et Mme AUBERT Arnaud

L'étude notariale souhaiterait savoir si la commune se réserve le droit de préemption urbain sur l'immeuble.

Le Conseil municipal, après examen du dossier, décide de ne pas préempter sur le dit immeuble et charge monsieur le Maire d'en informer le notaire.

▶ Le Maire rappelle que suite aux délibérations prises pour la procédure de cession de 3 chemins communaux – Le Carrefour- La Gourdaine – Les petites Moulines- en date du 22 novembre 2016 ainsi que le choix d'un commissaire enquêteur en date du 12 décembre 2017, un courrier a été envoyé aux futurs acquéreurs Messieurs NOTRET, COSNET, DENIAU, leur précisant que les coûts pouvant être engendrés par cette opération (bornage, actes notariés) seraient à leur charge sans oublier le prix d'acquisition du terrain fixé à 1€ le m².

Ils ont tous répondu par courrier qu'ils étaient toujours acquéreurs.

Le cabinet de **Géomètres GUILLERMINET** sera chargé par la commune du nouveau bornage et de la reconnaissance des limites du périmètre (mise en place de bornes en limite des parcelles cadastrées section ZP n°29 et 30 pour le Carrefour, ZV n°2 et 3 pour La Gourdaine et ZR n°15 et 16 pour Les Petites Moulines. et la **SELARL Solène GAGNEBIEN et Lucie GALLIEN, notaires associés** d'établir les actes de vente.

Les membres du conseil :

Valident le prix au m<sup>2</sup> et les autres frais qui seront nécessaires à cette opération. Autorisent le maire à signer tous devis et toutes pièces relatifs à ce dossier. ▶ Le maire rappelle qu'au cours du second semestre 2018, nos deux employées administratives de la mairie (retraite et poste à temps plein dans une autre commune). Afin de pourvoir au remplacement, le maire propose une ébauche d'emploi du temps pour la nouvelle recrue début d'année 2019.

Proposition: 35 heures/semaine

1 Samedi matin ouvert par mois (ouvert public) 9h00 – 12h00 le lundi suivant fermé

Les Lundis matinée seulement 9h00 - 12h00

Mardi 8h30 - 12h00 et 14h00 - 18h30 (après midi ouvert

Public)

Mercredi 8h30 - 12h00 et 14h00 - 18h30 (ouvert toute la journée public)

Jeudi 8h30 - 12h00 et 14h00 - 18h30

Vendredi 8h30 - 12h00 et 14h00 - 18h30 (après midi ouvert Public)

Cette proposition peut changer avant le lancement dans la bourse de l'emploi.

▶ Le Maire rappelle qu'il est nécessaire de brancher la salle polyvalente et les vestiaires du foot sur le réseau collectif d'assainissement de la commune.

Trois entreprises ont été consultées afin d'établir des devis. Deux se sont déplacées mais une seule a proposé un chiffrage.

Après étude et réflexion du devis proposé par l'entreprise PELTIER Terrassement de Sillé Le Guillaume de 7 912.50 € HT 9 495.00 € TTC, le conseil municipal

Accepte cette proposition car elle répond aux demandes de travaux demandés et aux prévisions budgétaires.

Autorise le maire à signer toute pièce se rapportant à ce dossier.

➤ Suite à des soucis récents sur les portes sectionnelles de l'atelier intercommunal et la fin de la garantie du fournisseur, le maire propose de prendre un contrat de maintenance.

Deux entreprises ont été consultées : DEFI et AF Maintenance

D'après les devis proposés DEFI / 130 € HT et AF Maintenance 124 € HT,

Le conseil municipal propose de prendre l'entreprise AF Maintenance pur un contrat de 124 €HT 148.80 € TTC, et autorise le maire à signer les pièces relatives à ce contrat.

► Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal la nécessité de désigner un coordonnateur d'enquête afin de réaliser les opérations du recensement de la population qui se dérouleront du 17 janvier au 16 février 2019

Au vu du changement de personnel au niveau administratif de la commune début 2019, le maire souhaite que le coordonnateur est un suppléant pour l'aider le cas échéant dans sa tache

Vu le décret en Conseil d'État n° 2003-485 du 5 juin 2003 modifié définissant les modalités d'application du titre V de la loi n° 2002-276,

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 modifié portant répartition des communes pour les besoins du recensement de la population,

Vu l'arrêté du 5 août 2003 portant application des articles 23 et 24 du décret n° 2003-485,

Les membres du conseil décident :

De désigner la conseillère municipale BOUTELOUP Céline coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement

De désigner Madame LECHAT Sylvie, 1<sup>ère</sup> adjointe en tant que coordonnateur suppléant chargé d'assister le coordonnateur dans ses fonctions

▶ Le maire informe les membres du Conseil municipal que lors de la location du week-end du 14-15 avril 2018 une table a été détériorée. Constat fait lors de l'état des lieux effectué par les employés communaux

Les membres du Conseil municipal décident de facturer la table au prix d'achat soit 126,00 €, somme qui sera demandée aux loueurs

Dans le cadre du nouveau lotissement du Chanvre, le Conseil municipal décide d'acquérir une parcelle de terre située au lieu-dit La Mare, d'une contenance de 2ha 69a 25ca cadastrée AB 63p au prix de 10€ le mètre carré aux consorts LEBATTEUX

#### Le conseil autorise :

Le maire à signer toutes les pièces relatives au dossier auprès de la SELARL Solène GAGNEBIEN et Lucie GALLIEN, notaires associés

#### ► LGV Dossier des délaissés :

Le maire informe qu'il a reçu une relance d'Eiffage à propos des délaissées. Les membres refusent de prendre en charge les délaissés, qui entraineraient des coûts d'entretien exorbitants que la commune ne peut assumer.

► Compte rendu de la commission péri-scolaire.

Le maire a reçu une demande de l'équipe enseignante pour deux vidéo projecteurs ainsi que 5 ordinateurs portables ou lieu de fixes.

Le maire expose aux membres de la commission des réflexions entre communes pour un éventuel rapprochement des écoles entre des communes Certains membres se montrent réticents à cette éventualité. Le maire rappelle qu'il n'y a plus de nombre minima d'enfants pour une fermeture de classe et que les dédoublements de classe dans certain secteur demanderont plus d'enseignant sans que le nombre des ceux-ci augmente dans les départements. D'où risque de fermeture de classe. Le maire et les adjoints rassemblent des éléments et travaillent sur cette éventualité sans que rien ne soit déterminé. Une visite des locaux scolaires de 3 communes sera organisée afin d'évaluer les outils de chacun.

### **Questions diverses**

- Le coût pour mettre en conformité la salle polyvalente et en profiter pour l'agrandir est très important. Une demande de plan pour un projet de salle multi-activités a été demandé à un bureau d'étude. Lors du conseil, les plans de 3 exquises d'implantation et de structures ont été projetés. La troisième est celle qui serait préférée. Les élus continuent à réfléchir sur ce projet.
- LGV : réunion avec Eiffage et Céréma (mesures acoustiques) le 8 mai 2018
- Pancarte sur panneau de signalisation « école » face à la rue des noyers avec un message d'un anonyme pour Monsieur le maire au sujet de ce panneau. Ce message signale que le panneau est tordu et sale.
- Demande de remettre des filets aux panneaux de basket du terrain de sport à côté de l'école. Il est rappelé qu'il en avait mais qu'ils ont été brulés.

## Dates à retenir

- Réunion communication 5 juin 20h30
- Prochain conseil 5 juillet 2018 à 20h30